

**Décision n° 2021-0437**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 11 mars 2021**  
**transférant l’attribution de ressources en numérotation**  
**de l’opérateur Transatel à**  
**l’opérateur Onoff telecom**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 16-0053 en date du 21 janvier 2016 attestant du dépôt par l’opérateur Transatel d’un dossier de déclaration ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 15-0258 en date du 31 mars 2015 attestant du dépôt par l’opérateur Onoff telecom d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Transatel reçu le 11 mars 2021, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Onoff telecom reçu le 11 mars 2021, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 18 mars 2021, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 18 mars 2023, de l'opérateur Transatel (Siren : 432 786 432) à l'opérateur Onoff telecom (Siren : 799 270 160) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros mobiles	06 44 66	2006-0716	13/07/2006
Numéros mobiles	06 44 67	2006-0716	13/07/2006
Numéros mobiles	06 44 68	2006-0716	13/07/2006
Numéros mobiles	06 44 69	2006-0716	13/07/2006
Numéros mobiles	07 56 8	2014-0343	18/03/2014
Numéros mobiles	07 56 9	2014-0343	18/03/2014

**Article 2.** L'opérateur Onoff telecom acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Onoff telecom adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse disponible sur son site internet.

**Article 5.** Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Onoff telecom et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 11 mars 2021

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales